

**DOSSIER DE CANDIDATURE
FORMATION CONTINUE**

Photo (à coller et
non agrapper)

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier :

Reçu le :

Admis Non admis

INFORMATIONS PERSONNELLES

Titre : _____ Nom : _____ Prénom : _____

Nom de jeune fille : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Âge : _____ ans.

Ville de Naissance : _____ Département : ____ Pays : _____

Nationalité : _____

Adresse postale : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Mobile :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Email personnel : _____

Situation de famille : _____ Nombre d'enfants à charge : _____

N° Sécurité Sociale :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date de validité du : ____ / ____ / ____ au : ____ / ____ / ____

(Ces dates sont présentes sur les nouvelles attestations de la sécurité sociale).

INFORMATIONS PROFESSIONNELLES

Établissement : _____

Statut juridique : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--

 Mobile :

--	--	--	--	--	--

Email : _____

Fonction/Poste : _____

Occupé depuis le : _____

DERNIER DIPLÔME OBTENU

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

FORMATIONS / DIPLÔMES OBTENUS

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

Intitulé du diplôme : _____

Université / École : _____ Année d'obtention : _____

FINANCEMENT DE LA FORMATION

Il est impératif que **les modalités de règlement** de votre formation, financement personnel ou financement établissement soient fixées au moment du dépôt de ce dossier de candidature. En effet, l'Université ne pourra pas modifier cette procédure une fois la convention de formation signée. Dans le cadre d'un CPF de transition (anciennement CIF) ou autre prise en charge, le dossier à remplir par l'organisme devra être adressé, accompagné d'une enveloppe format A4 (22.9 x 32.4 cm) timbrée à votre adresse, au :

Service de la Formation Continue Site Sud - 163 rue Auguste Broussonnet - 34090 Montpellier
Tel : 04 34 43 21 21

RENSEIGNEMENTS À FOURNIR

Dans le cadre d'un financement établissement :

La convention de formation est obligatoirement signée avec votre employeur, mais la formation peut être réglée pour tout ou partie par un tiers (opco, anfh, groupe ...).

Pour les organismes tels que les OPCO, AGEFOS et ANFH, les réponses des demandes de financement doivent être communiquées avant l'entrée en formation.

Dans le cadre d'une subrogation de paiement, un avenant financier devra être annexé à cette réponse.

a) **Convention de Formation** : (entreprise/établissement)

Nom du candidat : _____

Nom de l'employeur : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Numéro de TVA intracommunautaire : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

b) **Règlement de la Formation** :

NOM de l'Organisme, OPCO ou entreprise qui règlera directement la formation à l'Université :

Adresse : _____

Code postal : _____ VILLE : _____

Téléphone : _____ Fax : _____

Numéro SIRET : _____

Code APE : _____ Forme Juridique : _____

Nom de la personne à contacter pour le suivi du dossier : _____

Email : _____

Prise en charge : totale partielle * **Si partielle indiquez le montant* : _____

Facturation de la Formation : totalité sur l'année civile de rentrée

au prorata du temps sur chaque année civile

totalité en fin de formation

Joindre obligatoirement à cette fiche une attestation de prise en charge financière tamponnée et signée de l'employeur ou de l'organisme de prise en charge.

Dans le cadre d'un financement personnel :

Le règlement des frais de la formation pourra s'effectuer en 3 échéances maximum.

COMMENT AVEZ VOUS APPRIS L'EXISTENCE DE CE DIPLÔME ?

- Presse nationale précisez :
- Presse régionale précisez :
- Salon / Congrès précisez :
- Site internet
- Relation professionnelle
- Relation personnelle
- Professeur
- Cellule d'information
- Ancien élève
- Emailing/ Plaquettes
- Autre précisez :

Je soussigné(e) _____ certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies dans ce dossier et vous adresse mon dossier de candidature, ainsi que les documents demandés en vue de mon admission.

Date : _____

Signature :

ADRESSE D'ENVOI DU DOSSIER

CESEGH

À l'attention de Mme Nathalie GIMENEZ
Arche Jacques Cœur - 222 place Ernest Granier
CS 79025 - 34965 MONTPELLIER CEDEX 2
Tel : 04 99 13 60 50 – Email : contact@cesegh.fr

DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

À compter du 02/07/2019 jusqu'au 26/08/2019

(cachet de la Poste faisant foi)

Tout dossier incomplet ou reçu en dehors de cette période sera rejeté.

(Les informations figurant dans ce dossier resteront strictement confidentielles)

La liste définitive des candidats admis sera connue au plus tard le 02 septembre 2019.

PIÈCES OBLIGATOIRES À FOURNIR

- ⇒ Dossier dûment complété et signé,
- ⇒ Lettre de motivation manuscrite (cf. document joint – 2 pages maximum),
- ⇒ Curriculum vitae,
- ⇒ Attestation de prise en charge financière signée par l'employeur ou l'organisme financeur (si subrogation de paiements) **en supplément des informations fournies dans le dossier sur le « financement de la formation »**,
ou,
pour les financements personnels, un engagement sur l'honneur du candidat à régler sa formation lui-même,
- ⇒ Photocopie de votre dernier diplôme obtenu,
- ⇒ Photocopie de votre pièce d'identité (pour les femmes mariées, la carte d'identité doit comporter le nom de jeune fille et le nom d'épouse, sinon fournir la photocopie de l'acte de mariage) en cours de validité,
- ⇒ 1 enveloppe format A4 affranchie au tarif lettre en vigueur pour 21 à 100g, **libellée à l'adresse du candidat**,
- ⇒ 1 photographie d'identité collée et non agrafée à l'emplacement réservé,
- ⇒ Un chèque de 40 € à l'ordre du CESEGH pour les frais de dossier (ce chèque sera restitué aux candidats non admis).

TARIF

- **Frais pédagogique : 4 000 €**

Dans le cas de votre admission à l'Université, nous aurions besoin de connaître votre numéro INE ou BEA (*numéro unique délivré individuellement*) que vous trouverez sur l'un des documents suivants :

- sur la copie de votre **relevé de notes** du Baccalauréat (pour les personnes l'ayant obtenu après 1995), de la licence, du master, d'un diplôme d'Université...
- ou sur la copie de votre **pass'étude** ou **carte d'étudiant** si vous avez déjà été inscrit dans une Université.

* Ne sont pas titulaires de ce numéro :

- les diplômés avant 1995,
- les infirmier(e)s diplômés d'État.

LETTRE DE MOTIVATION

Exposez les raisons qui vous conduisent à déposer votre candidature
au Diplôme Universitaire Gestionnaire de parcours en santé

PLANNING PRÉVISIONNEL

1. **Septembre 2019**

Lundi 23/09/2019 (dès 14h00)
Mardi 24/09/2019
Mercredi 25/09/2019
Jeudi 26/09/2019

2. **Octobre 2019**

Lundi 21/10/2019
Mardi 22/10/2019
Mercredi 23/10/2019

3. **Novembre 2019**

Lundi 25/11/2019
Mardi 26/11/2019
Mercredi 27/11/2019

4. **Décembre 2019**

Lundi 16/12/2019
Mardi 17/12/2019
Mercredi 18/12/2019

5. **Janvier 2020**

Lundi 27/01/2020
Mardi 28/01/2020
Mercredi 29/01/2020

6. **Février 2020**

Lundi 24/02/2020
Mardi 25/02/2020
Mercredi 26/02/2020

7. **Mars 2020**

Lundi 23/03/2020
Mardi 24/03/2020
Mercredi 25/03/2020

8. **Avril 2020**

Lundi 20/04/2020
Mardi 21/04/2020
Mercredi 22/04/2020

9. **Mai 2020**

Lundi 11/05/2020
Mardi 12/05/2020
Mercredi 13/05/2020

10. **Juin 2020**

Mercredi 10/06/2020
Jeudi 11/06/2020
Vendredi 12/06/2020

11. **Examens**

Lundi 06/07/2020

**D.U.
GESTIONNAIRE DE
PARCOURS EN SANTÉ**

8

Le Diplôme d'Université Gestionnaire de parcours en santé est un diplôme délivré par l'Institut MOMA à l'Université de Montpellier, en partenariat avec le CESEGH.

Il sanctionne une formation assurée conjointement par des intervenants universitaires et des professionnels du secteur de la santé et du secteur social.

Responsable du diplôme :

Irène GEORGESCU, Professeur des Universités Sciences de gestion, MOMA, Université de Montpellier

Le diplôme

Dans le contexte actuel de l'accroissement des maladies chroniques, du vieillissement de la population et d'une complexification des prises en charge, apparaît la notion de parcours de vie et/ou de parcours de soins avec la nécessité d'une prise en charge transversale multi-acteurs des patients. Différents publics sont particulièrement exposés : personnes atteintes de troubles psychiatriques, en situation de handicap, personnes âgées, adolescents... Ce profil de coordonnateur, de « Gestionnaire de parcours en santé », émerge donc dans un contexte de prise en charge et d'accompagnement personnalisés de l'individu.

Objectifs

- Comprendre l'environnement et les particularités des différents publics (seniors fragiles, malades chroniques, personnes handicapées ou atteintes de pathologies mentales...) que ce soit en matière de parcours de santé ou, plus particulièrement, en matière de prévention sociale.

- Acquérir des compétences transversales et spécifiques permettant aux participants d'assurer un suivi continu, individuel et opérationnel des personnes en situation complexe tout au long du parcours d'aide et de soins.
- Intégrer un nouveau concept d'accompagnement global et progressif de la personne que ce soit dans son milieu de vie ordinaire ou dans son parcours de soins.
- Connaitre les moyens pédagogiques, méthodologiques et pratiques nécessaires à la prise en charge des patients ou personnes âgées fragilisées.

**Au terme de la formation,
les étudiants sauront :**

- Assurer l'évaluation, la planification, la coordination et la continuité des services en vue d'une intégration des soins et des services auprès de la personne en perte d'autonomie.
- Mettre en perspective les réalités opérationnelles et prendre du recul sur ses propres pratiques.
- Évaluer la portée des accompagnements mis en œuvre sur le plan de la santé et de la qualité de vie.

Le public concerné

Ce diplôme est ouvert au public de la **formation continue**.

Il s'adresse aux professionnels du secteur de la santé et du secteur social et plus précisément aux titulaires d'un diplôme d'état d'infirmier (ou paramédical), aux titulaires d'un diplôme, certificat ou titre permettant d'exercer la fonction de psychologue ou d'assistant(e) de service social. Il s'adresse également à l'ensemble des cadres chargés de mission intervenant dans le secteur de la santé et dans le secteur médico-social et social.

Les sélections sont faites sur dossier de candidature.

La formation

Le suivi du diplôme dans son intégralité totalise 200 heures d'enseignement se déroulant sur 12 mois à raison d'un à deux modules par mois de 3 à 4 jours + 21 heures de stage (3 jours).

Les sessions d'enseignement ont lieu au CESEGH.

L'organisation des études permet ainsi le maintien de l'activité professionnelle.

Le diplôme est sanctionné par un examen écrit (contrôle continu et terminal).



D.U. GESTIONNAIRE DE PARCOURS EN SANTÉ

Conditions d'admission

L'admission se fait par sélection sur dossier par un jury composé des responsables de la formation.

Modalités d'inscription :

Dossier de candidature à télécharger sur le site

<http://www.cesegh.fr>

Tarif

Droits spécifiques : 4 000 €

Les enseignements

Module 1 – L'organisation du système de santé et sa régulation

1.1. Le contexte économique et financier

- Articulation économie sociale et santé
- Les comptes de la santé et l'ONDAM
- La maladie et son financement
- Approche conceptuelle de la régulation et vision européenne au travers des systèmes de santé / Les outils : éducation thérapeutique / Prado / ...

87 h

1.2. Le contexte organisationnel du système de santé : les structures et les modes de prise en charge

- Les structures de gestion du système de santé (État, collectivités territoriales, assurance maladie)
- Gouvernance des parcours
- Analyse de la stratégie du parcours
- La sphère prévention & promotion de la santé
 - Santé publique / Épidémiologie / Priorités de santé
 - Fondements de la prévention / Promotion de la santé
 - Les déterminants sociaux de la santé (habitat, éducation, transport, culture,...)
- La sphère sanitaire et médico-sociale
 - Les soins de premiers recours / L'exercice coordonné (focus ACI) / Les plateformes territoriales d'appui / Les équipes de soins primaires / Les Communautés professionnelles territoriales de santé
 - L'hospitalisation complète et alternative - hospitalisation de jour, ambulatoire (Soins de santé et maladies chroniques / Hospitalisation et placements évitables)
 - Les structures médico-sociales (personnes âgées, personnes en situation de handicap) / Organisation du secteur et son financement
- La sphère sociale
 - La lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
 - L'accès aux droits et aux offres de services / L'accompagnement et la capacité d'agir

1.3. Les logiques d'acteurs de santé

- Sociologie des professionnels de santé
- Management interculturel
- Les logiques associatives
- Organisation de la concertation clinique / Mobilisation des ressources

1.4. Les réalités des patients concernés : la fragilité

- Les différents outils de repérage de la fragilité
- Observatoire des situations de fragilité et analyse territoriale de la fragilité (cas pratique)

Module 2 – Du dépistage à la fin de vie : le parcours, une approche par des études de cas

2.1. Les maladies chroniques

- Handicap psychique
- VIH
- Cancer / Diabète / AVC / Insuffisance cardiaque

2.2. Les personnes âgées

- Le plan national de prévention de la perte d'autonomie : commentaires relatifs aux parcours
- Repérage des troubles cognitifs de la population âgée : maladie d'Alzheimer et troubles apparentés
- Le vieillissement et ses complications sur l'état de santé / Prévention des chutes
- Approches psychologique et sociologique du vieillissement
- Un exemple de parcours complexe : la MAIA

74 h

- Vieillesse et accompagnement en Santé : PAERPA
- Stratégie et développement des PAERPA au plan local

2.3. Les personnes handicapées

- Handicap - Rapport Piveteau
- Spécificités de la personne en situation de handicap : l'adulte
- Cas pratiques : « L'enfant : des situations de handicap complexe aux situations critiques »
 - Les troubles de l'apprentissage
 - Les troubles du neuro-développement
- Prise en charge de situations complexes pour les enfants atteints de handicap rare
- Parcours de la personne porteuse de maladie rare (enfant, adulte)
- Les particularités à l'adolescence

2.4. Les malades atteints de pathologies psychiatriques

- Psychiatrie
- Pédiopsychiatrie et adolescence
- Les addictions
- Approche des personnes ayant une conduite addictive
- Dispositifs et expérimentation de gestion des cas complexes

2.5. Coordonner le parcours de la personne

- Conduite de réunion
- Gestion des conflits
- Intermediation sociale

Module 3 – Du financement à l'évaluation du parcours : méthodologie

3.1. Ingénierie de projets

- Ingénierie de projet
- Accompagnement de la fragilité - Entretien - Conseil - Orientation (guichet concerté)

3.2. Évaluation

- Les questions à se poser pour évaluer les parcours : les personnes âgées et la santé mentale des adolescents
- Évaluation des actions
- Évaluation médico-économique : théorie et présentation d'études portant sur des sujets âgés fragiles

3.3. Évaluation qualité

- Approche qualité
- Patients traceurs / Lettre de liaison
- Le médicament dans le parcours de santé
- Les interventions non médicamenteuses

Module 4 – La qualité, les enjeux éthiques du parcours, la création de valeur

4.1. Droit, éthique et déontologie

4.2. Le secret professionnel et médical

4.3. Le droit des usagers

4.4. Analyse du parcours d'un point de vue éthique

4.5. Vers une nouvelle création de valeur : Technologie et innovation / Télémedecine

STAGE OBLIGATOIRE : 21 heures

24 h

15 h

Le corps professoral

Céline ALCARAZ

Psychologue - Montpellier

Dr Jean-Pierre AQUINO

Président / Médecin Comité
Avancée en âge

Dr Laurent BARON

Médecin Généraliste
Rabastens de Bigorre

Pierrick BERNARD

Maître de conférences STAPS
Université de Montpellier

Claude BLACHON

Médecin psychiatre
Marseillan

Pr Hubert BLAIN

Professeur de Médecine
Université de Montpellier

Valérie BRUGUIÈRE

Responsable Espace Séniors
CARSAT-LR - Montpellier

Sylvie BURNEL

Praticien hospitalier Pôle
pharmacie - CHU Montpellier

Dr Alain COLVEZ

INSERM - Montpellier

Nadège COSTA

Économiste de la santé
CHU Toulouse

Pascale COURANT

Consultant Alidoro Conseil
Montpellier

Pr Yves COUTURIER

Professeur au Département de
service social de l'Université de
Sherbrooke - Canada

Corinne CROUZET

Directrice régionale d'activité
ANPAA LR - Montpellier

Marie-Christine ETIENNE

Pilote de MAIA - CHU Montpellier

Alexandre FARNAULT

Chef de projet national
Direction de la sécurité sociale
Ministère des solidarités et
de la santé - Paris

Dr Vincent FAUCHERRE

Médecin Pôle Clinique Médicale -
Addictologie - CHU Montpellier

Dr Carine FAVIER

Médecin pôle Maladies infectieuses
CHU Montpellier

Pr Irène GEORGESCU

Responsable du diplôme
Professeur Sciences de gestion
MOMA - Université de Montpellier

Fanny GROSSMANN

Praticien hospitalier
CHU Montpellier

Frédérique GUERENNE

Responsable régional du service
social - CARSAT-LR - Montpellier

Jawad HAJJAM

Directeur du développement
CENTIH
Mutualité Française Anjou Mayenne

Pr Claude JEANDEL

Professeur de Médecine
Université de Montpellier
Chef de pôle gérontologie - CHU
Montpellier

Pr Olivier JONQUET

Professeur Médecine - Université
de Montpellier - Chef de pôle
EMMBRUN - CHU Montpellier

Dr Laurence LASCARAY-BLANC

Directrice Centre de prévention
Montpastel - Montpellier

Laurence MARIAN

Directeur adjoint
Hôpital Narbonne

Ludovic MARIOTTI

Conseiller technique URIOPSS
Occitanie - Montpellier

Yannick MOUREAU

Secrétaire général DDCS du Gard
Ministère des solidarités et de la
santé - Nîmes

Pr Grégory NINOT

Professeur STAPS
Université de Montpellier

Michel NOGUES

Directeur délégué
CARSAT-LR - Montpellier

Dolorès ORLAY MOUREAU

Directrice de délégation
départementale (Gard) Association
des Paralysés de France - Nîmes

Delphine PACCARD

Responsable service Santé
Prévention prospective
CARSAT-LR - Montpellier

Dr Olivier PUECH

Médecin inspecteur de santé
publique
ARS-Occitanie - Montpellier

Pr Diane PURPER OUAKIL

Professeur de Médecine
Université de Montpellier

Sabine REY-ARLES

Directrice appui aux acteurs et
relation clients - ASIP Santé - Paris

Isabelle ROBIN

Pilote Équipe Handicap rare LR
CESEDA 34
Montpellier

Nathalie ROLLIN

Référent régional des réseaux
de santé
ARS Occitanie - Montpellier

Florence ROY-BACONNET

Coordinatrice Réseau de Santé
Maladies rares - Montpellier

Bénédicte STEPHAN

Pharmacien Conseil
ARS Occitanie - Montpellier

Emmanuel TERRIER

Maître de conférences Droit -
MOMA - Université de Montpellier

Pr Jacques TOUCHON

Professeur de Médecine
Université de Montpellier

Oana ZMUSCHI

Chargée de mission - Statistique -
CARSAT-LR - Montpellier